

Conditions de participation

"Concours TV Ambilight Philips"

1. Droit de participation

- a. La participation au **jeu-concours Philips Ambilight TV** n'est possible que si les présentes conditions de participation sont respectées
- b. L'organisateur est **TP VISION EUROPE B.V.**, succursale en Allemagne, dont le siège est à Shanghaiallee 9, 20457 Hambourg. Seuls les clients finaux privés (consommateurs) âgés de **18 ans et plus, résidant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse**, qui ont acheté un appareil Philips TV & Sound en promotion chez un revendeur participant en Allemagne ou en Autriche ou en Suisse, sont autorisés à participer. Les collaborateurs de Philips GmbH, de Philips AG, de TP Vision Europe B.V. (ci-après dénommée "TP Vision"), de brands alive GmbH et les autres collaborateurs des entreprises participant à l'organisation et à la réalisation de la promotion (ainsi que leurs familles) ne sont pas autorisés à participer. Les distributeurs et autres revendeurs ainsi que leurs employés et leurs proches sont également exclus de la promotion. Les intermédiaires et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.
- c. Les présentes conditions de participation s'appliquent au tirage au sort de **100 prix** au total **entre le 15.05.2025 et le 15.08.2025**. Le tirage au sort portera notamment **sur 25 premiers prix** - un package gagnant comprenant deux voyages à Barcelone avec vol, deux nuits d'hôtel (sans repas) ainsi que deux billets VIP pour un match de football du FC Barcelone dans l'actuelle ligue espagnole de football. Les dates concrètes des matchs seront déterminées après la publication du calendrier officiel de la saison 2025/2026 et seront communiquées en temps utile aux gagnants respectifs dans le cadre de la notification des gains. En outre, **75 prix secondaires** seront attribués, composés de 25 sets TV Philips, barre de son Philips incluse, ou de 50 maillots du FC Barcelone en taille L.
- d. Le nom et l'adresse des commerçants participant au jeu-concours peuvent être consultés sur (pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse).
- e. Le participant doit se faire délivrer une facture conforme aux règles applicables en matière de TVA par le commerçant fixe ou en ligne auprès duquel il acquiert l'appareil en promotion. Un bon de livraison, une attestation d'une plateforme de vente ou un reçu ne sont pas suffisants.
- f. Chaque ménage (e-mail) peut participer au jeu-concours avec au maximum un appareil en promotion.
- g. La participation au jeu-concours n'est possible qu'une seule fois par appareil en promotion. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec le même justificatif d'achat, même si plus d'un produit en promotion est mentionné sur le justificatif d'achat.
- h. La participation n'est possible qu'en son propre nom.
- i. Une participation au jeu-concours ne peut être enregistrée en ligne qu'une seule fois.
- j. La participation au concours ne peut pas être combinée avec d'autres actions de TP Vision.
- k. Le jeu-concours n'est valable que dans la limite des stocks disponibles d'appareils en promotion. TP Vision n'est pas responsable de la disponibilité des appareils en promotion dans les magasins des revendeurs participants.
- l. TP Vision se réserve en outre le droit d'exclure toute personne qui tenterait de se procurer un avantage en fournissant de fausses informations ou en procédant à toute autre manipulation. TP Vision est en droit d'exclure de la promotion les participants qui enfreignent les conditions de participation, fournissent des informations personnelles inexactes, utilisent des moyens déloyaux et/ou tentent de participer au jeu-concours plus souvent que ne le permettent les présentes conditions. En cas de motif d'exclusion, TP Vision est en droit d'annuler les gains et d'en exiger le remboursement, même ultérieurement.

2. Réalisation de la promotion

- a. Pour pouvoir participer au tirage au sort, vous devez, en tant que participant(e), avoir acheté pendant la période de l'action du **15.05.2025 au 15.08.2025** (la date de la preuve d'achat faisant foi) un appareil en promotion portant l'un des numéros de modèle suivants, qui vous a été facturé et livré ou que vous êtes venu(e) chercher, puis vous être enregistré(e) avec succès sur la page de l'action www.ambilight-tv-gewinnspiel.com (pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse) au plus tard jusqu'à **15.08.2025, 23:59 heures**. Les appareils en promotion sont exclusivement les modèles de téléviseurs Philips suivants :

Modèles en promotion			
75PML9059/12	85PUS8309/12	55OLED809/12	55PUS9060/12
65PML9059/12	75PUS8309/12	48OLED809/12	50PUS9060/12
55PML9059/12	65PUS8309/12	42OLED809/12	43PUS9060/12
85PML9049/12	55PUS8309/12	77OLED759/12	85PUS9000/12

75PML9049/12	50PUS8309/12	65OLED759/12	75PUS9000/12
65PML9049/12	43PUS8309/12	55OLED759/12	65PUS9000/12
55PML9049/12	65PUS8209/12	48OLED759/12	55PUS9000/12
85PML9009/12	55PUS8209/12	77OLED950/12	50PUS9000/12
75PML9009/12	50PUS8209/12	65OLED950/12	43PUS9000/12
65PML9009/12	43PUS8209/12	77OLED910/12	65PUS8600/12
55PML9009/12	75PUS8079/12	65OLED910/12	55PUS8600/12
75PUS8949/12	65PUS8079/12	55OLED910/12	43PUS8600/12
65PUS8949/12	65PUS8009/12	65OLED850/12	65PUS8550/12
55PUS8949/12	55PUS8079/12	55OLED850/12	55PUS8550/12
50PUS8949/12	55PUS8009/12	77OLED810/12	50PUS8550/12
43PUS8949/12	50PUS8079/12	65OLED810/12	43PUS8550/12
75PUS8909/12	50PUS8009/12	55OLED810/12	85PUS8500/12
65PUS8909/12	43PUS8079/12	48OLED810/12	75PUS8500/12
55PUS8909/12	43PUS8009/12	42OLED810/12	65PUS8500/12
50PUS8909/12	32PFS6939/12	77OLED760/12	55PUS8500/12
43PUS8909/12	65OLED959/12	65OLED760/12	50PUS8500/12
65PUS8609/12	77OLED909/12	55OLED760/12	43PUS8500/12
55PUS8609/12	65OLED909/12	48OLED760/12	65PUS8000/12
43PUS8609/12	55OLED909/12	85MLED910/12	55PUS8000/12
65PUS8389/12	65OLED889/12	75MLED910/12	50PUS8000/12
55PUS8389/12	55OLED889/12	65MLED910/12	43PUS8000/12
50PUS8389/12	77OLED849/12	55MLED910/12	32PFS6950/12
43PUS8389/12	65OLED849/12	65PUS9080/12	32PFS6900/12
65PUS8349/12	55OLED849/12	55PUS9080/12	43PUS8400/12
55PUS8349/12	48OLED849/12	50PUS9080/12	50PUS8400/12
50PUS8349/12	77OLED809/12	43PUS9080/12	55PUS8400/12
43PUS8349/12	65OLED809/12	65PUS9060/12	65PUS8400/12

- b. Tous les produits Philips non mentionnés ici sont exclus de la promotion.
- c. Pour participer au tirage au sort mensuel, il faut suivre les étapes suivantes :
- i. Achetez un appareil Philips en promotion participant à ce jeu-concours chez l'un des revendeurs participants entre **le 15.05.2025 et le 15.08.2025**.
 - ii. Inscrivez-vous au jeu-concours avant le **15.08.2025** à 23h59 sur www.ambilight-tv-gewinnspiel.com (pour l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse) en indiquant votre nom complet, votre âge, votre adresse e-mail, la désignation du type/numéro de modèle de l'appareil en promotion que vous avez acheté ainsi que votre pays de résidence. Téléchargez une photo de votre preuve d'achat - ticket de caisse ou facture - et acceptez les présentes conditions de participation ainsi que notre déclaration de protection des données. Le numéro de modèle (12 chiffres) de votre téléviseur se trouve sur l'emballage, à l'arrière de votre téléviseur et probablement sur votre reçu d'achat.
 - iii. Les points suivants doivent être clairement visibles sur la photo de la preuve d'achat :
 - le nom du commerçant
 - le numéro de bordereau/facture (pas le numéro de document)
 - la date et l'heure de la preuve d'achat
 - le montant total du document
 - la TVA indiquée

La photo de la preuve d'achat ne doit représenter qu'une seule preuve d'achat et la photo ne doit pas être floue ou mal exposée.
 - iv. Veuillez remplir intégralement et conformément à la vérité les données demandées concernant les produits et les personnes www.ambilight-tv-gewinnspiel.com. Il n'est pas possible de participer au jeu-concours par courrier postal !
 - v. Une fois votre inscription réussie, vous recevrez, en tant que participant, une confirmation par e-mail avec votre numéro de référence.
 - vi. Les inscriptions incomplètes et/ou non confirmées ne seront pas prises en compte pour le tirage au sort.

3. Gains et détermination des gagnants

- a. Parmi tous les participants qui remplissent les conditions de participation énoncées aux points 1 a-l et 2 a- c, TP Vision (ou une agence mandatée par TP Vision) tirera au sort, **au plus tard le 30.09.2025**, un total de prix : **25 premiers prix** (expérience FC Barcelone), **25 ensembles TV Philips, y compris la barre de son Philips, et 50 maillots du FC Barcelone** en taille L (100 prix à gagner au total). Le grand prix **ne comprend pas de prestations supplémentaires** (par ex. restauration, hébergement supplémentaire ou remboursement des frais y afférents). Les gagnants du grand prix et les personnes qui les accompagnent sont responsables, à leurs propres frais, de l'obtention des documents de voyage nécessaires à leur séjour en Espagne, ainsi que d'une assurance voyage et d'une assurance maladie suffisantes. En outre, les grands gagnants et les personnes qui les accompagnent prennent en charge tous les frais qui ne font pas expressément partie du jeu-concours et qui peuvent être occasionnés dans le cadre du voyage à Barcelone (Espagne) (par exemple, frais de téléphone, repas, etc.)
- b. Les 100 gagnants seront tirés au sort par TP Vision (et/ou une agence mandatée par TP Vision) et recevront le lot correspondant selon la liste des lots ci-dessous :

Place 1-25:	Paquets VIP - Expérience FC Barcelone pour 2 (deux) personnes, y compris : <ol style="list-style-type: none">1. Billets d'avion pour 2 x 2 vols aller-retour en classe économique pour l'Espagne / Barcelone2. 2 x nuit d'hôtel pour 2 personnes (sans repas)3. 2 x billets VIP pour assister à un match de football du FC Barcelone dans le championnat de football espagnol en cours
Place 26-50:	<ol style="list-style-type: none">1. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.2. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.3. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.4. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.5. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.6. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.7. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.8. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.9. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.10. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.11. un téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips modèle TAB6309 correspondante.12. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.13. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.14. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.15. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.16. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.17. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.18. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.19. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.

20. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
21. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
21. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
22. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
23. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
24. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.
25. téléviseur Philips modèle 55PUS8909 et une barre de son Philips correspondante modèle TAB6309.

Place 50-100: 50 x maillots du FC Barcelone en taille L

- c. Un participant ne peut gagner qu'un seul prix.
- d. Tous les gagnants seront informés par écrit par e-mail au plus tard le 30.09.2025.
- e. En cas de non-distribution de l'avis de gain, TP Vision n'est pas tenu d'effectuer des recherches supplémentaires. Si un gagnant ne répond pas dans les 5 (cinq) jours calendaires suivant l'envoi de la notification de gain par e-mail, le droit au gain est annulé sans compensation. Le participant est responsable de l'exactitude de l'adresse e-mail/postale indiquée. TP Vision est en droit de transmettre les données des gagnants à des tiers ou aux partenaires concernés, dans la mesure où cela est nécessaire à l'organisation du jeu-concours et des voyages.
- f. Le paiement des gains en espèces est exclu.
- g. Les prix ne peuvent pas être échangés. Chaque prix ne peut être accepté que sous la forme dans laquelle il a été mis en jeu.
- h. Chaque prix est personnel et non transmissible.
- i. Si un gain n'est pas réclamé pour quelque raison que ce soit, le droit au gain est annulé et un nouveau gagnant est tiré au sort. Cela vaut également pour le cas où un gain serait refusé. Un gain non réclamé reste la propriété de TP Vision.
- j. Si un gagnant ne peut pas être contacté ou ne se manifeste pas dans le délai imparti après l'annonce du gain ou si, pour toute autre raison, il n'est pas en mesure de profiter de son gain, TP Vision se réserve le droit de choisir un gagnant de remplacement. Dans ce cas, le gagnant initial sera privé de son gain.
- k. En cas de **gain de voyage**, le déroulement concret se fait exclusivement par contact direct entre le gagnant et TP Vision ainsi que brands alive GmbH. Il n'existe aucun droit à une autre date de voyage pour la participation à un match de football du FC Barcelone que celle qui a été communiquée. En confirmant son voyage à Barcelone, le gagnant du grand prix est soumis aux conditions d'entrée en vigueur en Espagne. Le voyage aller-retour jusqu'au point de départ du voyage à Barcelone pour assister au match de football du FC Barcelone (par exemple, l'aéroport) est aux frais et aux risques du grand gagnant. Le grand gagnant prend également en charge tous les frais qui ne font pas l'objet du jeu-concours et qui sont occasionnés pendant le jeu-concours et l'éventuel voyage ultérieur à Barcelone pour assister au match de football du FC Barcelone (par exemple, frais de téléphone, assurances supplémentaires, repas et boissons, etc.) Le paiement des gains est exclu. L'organisateur n'est pas responsable si le gagnant potentiel ne peut pas profiter du prix ou d'une partie de celui-ci.
- l. Les prix gagnés pourraient être réclamés comme avantage fiscal pour les gagnants. Les gagnants sont seuls et directement responsables de la déclaration auprès de l'administration fiscale et du paiement des impôts éventuellement dus.

4. Protection des données

- a. Les données personnelles collectées dans le cadre de cette action sont traitées en coopération par TP Vision et brands alive GmbH et sont enregistrées exclusivement dans le but de réaliser l'action, notamment pour informer de l'état d'avancement de l'action et sont utilisées ou traitées conformément aux directives de TP Vision en matière de protection des données. TP Vision et brands alive GmbH ont conclu le contrat exigé par la loi dans ce cas, qui règle les responsabilités et les tâches en matière de protection des données dans les relations internes.
- b. Si les présentes données personnelles ne sont plus nécessaires à la réalisation de l'action, elles seront immédiatement effacées ou bloquées tant par TP Vision que par brands alive GmbH, dans la mesure où aucune obligation légale de conservation ne s'oppose à l'effacement des données. En participant à notre action, chaque participant accepte également notre politique de protection des données. La politique de TP Vision en matière de protection des données est expliquée dans notre déclaration de protection des données et peut être consultée sur <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>.

5. Organisateur

TP Vision Europe B.V., succursale allemande

Avenue de Shanghai 9
20457 Hambourg

Si vous avez des questions ou des problèmes pendant l'enregistrement sur le site www.ambilight-tv-gewinnspiel.com , vous pouvez nous contacter à <https://tv-sound-monitors.philips.com/s/contactsupport> .

TP Vision est l'organisateur et a chargé brands alive GmbH, An der Alster 82, 20099 Hambourg, de la mise en œuvre de l'action, de la remise des prix et de la gestion concrète des voyages gagnés.

6. Dispositions finales

a. L'organisateur de la promotion se réserve le droit, en cas de circonstances imprévues, de suspendre la promotion sans préavis ou de modifier ou d'adapter les conditions de participation à la promotion à tout moment et sans préavis.

b. TP Vision et brands alive GmbH n'acceptent aucune demande de dommages et intérêts de quelque nature que ce soit, qui pourraient résulter ou être causés par la participation à cette action ou par l'impossibilité de participer à cette action. De même, TP Vision et brands alive GmbH ne sont pas responsables des éventuels dommages ou infirmités pouvant résulter de pannes techniques, de virus informatiques, de la défaillance de la connexion Internet ou d'autres raisons indépendantes de TP Vision et brands alive GmbH. En outre, TP Vision et brands alive GmbH se dégagent de toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir parce que le participant n'a pas fourni toutes les informations nécessaires ou a fourni des informations erronées. TP Vision GmbH et brands alive GmbH déclinent également toute responsabilité pour d'éventuels liens qui ne fonctionneraient pas ou pour des pages d'action techniquement défectueuses ou incomplètes.

c. Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient nulles ou comportaient une lacune, la validité des autres dispositions n'en serait pas affectée. Les dispositions inefficaces ou manquantes seront remplacées par des dispositions qui se rapprochent le plus de l'objectif du contrat et des prescriptions légales.

d. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit allemand. Le tribunal compétent pour tous les litiges découlant de ou en rapport avec les présentes conditions de participation et/ou cette action est le tribunal compétent pour Hambourg. Ce choix de droit ne s'applique que dans la mesure où la protection accordée n'est pas retirée par des dispositions impératives du droit de l'État dans lequel le participant a sa résidence habituelle.